



CONTRAT de LOCATION

(Renvoyer un exemplaire de cette page signé)

Je soussigné(e) TEL :

en sa qualité de

Adresse :

.....

prendrai en location le château 'Bougie' du au.....

Lieu d'installation :

..... TEL

Montant de la location (départ dépôt à 51220 Courcy): € TTC

Forfait livraison-installation (option) : € TTC

Forfait démontage-enlèvement (option) : € TTC

TOTAL € TTC

Lors de ce contrat, je m'engage :

- à respecter les conditions générales de location et particulièrement les consignes de surveillance notées au dos de ce document (ou ci-après)

- à laisser un chèque de **caution de 600€** lors de l'enlèvement ou de la mise à disposition de la structure gonflable afin de payer, en cas de dommage, le montant total des frais engagés pour les réparations du matériel ou de son nettoyage.

Cette location prendra effet dès réception de ce contrat correctement rempli et signé, accompagné d'un chèque de réservation de 30% du montant total TTC soit€.

Fait à le

Nom, Prénom

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Conditions générales de location 'Bougie' Orange Outan



Produit

Château gonflable 'Bougie'

Taille : Longueur : 3,2m + entrée de 0,7m * largeur : 3,2m * hauteur totale : 2,8m (sans les flammes 2,3m)

Poids : 45Kg

Nombre maximal d'utilisateurs : 8 enfants (de 6 ans)

- répond à la réglementation NF EN 14960, norme de sécurité des structures gonflables.
- loué avec son certificat de conformité, anti-feu (M2), une bâche de protection (sol), 4 piquets ou lests (jerricans de sable), 2 sangles, notice d'installation et d'utilisation.

Responsabilité

Le locataire devient le 'gardien' du matériel loué au sens juridique du terme. Il ne doit rien faire ou laisser faire qui pourrait amener à ce que le château gonflable ne se détériore. Aussi, lorsque le château n'est plus utilisé ou surveillé, il veillera à le dégonfler (le re-gonflage dure à peine 2 mn).

Installation

- L'emplacement réservé à l'installation du château gonflable doit être totalement propre, plat, aux dimensions largement supérieures à celles du château (3,9m * 3,2m) et totalement dégagé de tout élément ou obstacle qui pourrait être dangereux pour les enfants ou agressif pour le matériel (mur, bordure, balustrade, fossé, souche, barbelés, tessons, ferrailles pointant du sol... ; et en hauteur : câbles électriques, néons, chauffage, poutre, branche...)
- Le locataire doit mettre à disposition un branchement électrique sécurisé de 220 volts, 16 ampères avec terre, aux normes de l'accueil au public en vigueur et à moins de 50 mètres du château gonflable. Il prend à sa charge les frais de fourniture électrique.
- Ne JAMAIS brancher la soufflerie avant qu'elle ne soit fixée à la buse de gonflage du château 'Bougie'.

Surveillance

La présence d'un adulte est obligatoire tout au long de l'utilisation de la structure gonflable. Le locataire s'engage à ne jamais abandonner la structure, gonflée ou dégonflée, sans la surveillance par au moins un adulte responsable.

Le nombre de joueurs doit être surveillé et respecté. Le mélange des grands et petits enfants est strictement interdit.

Le locataire s'engage à faire respecter les consignes de sécurité listées ci-dessous durant toute la durée du contrat :

- le château 'Bougie' est réservé à une utilisation strictement enfantine (2 – 10 ans)
- il est interdit de pénétrer dans le château gonflable avec chaussures, lunettes, nourriture, animal et tout objet contondant ou dangereux (couteau, bâton, jouet pointu, broches, briquet...) ou quoi que ce soit dans la bouche (chewing-gum, bonbon...)
- il est interdit de sauter dans le château 'Bougie' à partir d'un point extérieur (fenêtre, mur, arbre...)
- il est interdit de grimper ou de s'asseoir sur les murs du château gonflable
- il est interdit de faire des tas, de se coucher les uns sur les autres
- il est interdit de monter et descendre précipitamment, de pousser, bousculer ou plaquer les autres enfants ou d'être brutal
- il est interdit de rester couché au milieu de la structure sans bouger
- il est interdit de faire des sauts périlleux
- il est interdit de **manger et de boire** dans le château gonflable
- il est interdit d'être maquillé dans le château gonflable
- il est interdit d'utiliser des confettis ou des serpentins dans le château gonflable
- les enfants doivent sortir immédiatement (mais sans précipitation) du château gonflable, **avec l'aide des adultes si nécessaire**, si pour une raison quelconque le château se dégonfle ou en cas de pluie et/ou de grand vent

Sécurité

- En cas de pluie et/ou de grand vent, il est obligatoire de dégonfler le château et de le ranger.
- il est interdit de faire du feu ou d'approcher un objet en feu à proximité du château 'Bougie' (barbecue, cigarette, pétard...)
- le château gonflable doit être plié et rangé avant tout tir de feux d'artifices (retombée de déchets calcinés)

Assurance

La société Orange Outan est couverte par une responsabilité civile pour la location du matériel. Cette assurance est limitée aux dommages occasionnés par notre personnel ou notre matériel qui doit être impérativement utilisé selon les conditions d'utilisations décrites ici. Nous ne pourrions être tenus responsables des accidents dont la cause volontaire ou fortuite n'incombe ni à notre personnel, ni à notre matériel (défaut de surveillance, défaut d'installation, mise en place de la structure si le vent est supérieur à 50km/h, défaut d'alimentation électrique ...). Nous conseillons au client de faire couvrir par une assurance à tout le moins la responsabilité qu'il pourrait devoir assumer à l'égard des tiers

Tarif, caution et conditions

- Tous nos tarifs sont indiqués TTC (TVA 20%), une facture vous sera établie sur demande après règlement de la location. Nous acceptons les règlements par chèque, espèces et virement.
- Un chèque de caution de 600€ TTC vous sera demandé. En cas de vol ou de détérioration partielle ou total de la structure, les frais de réparation, de nettoyage ou de remplacement de la structure gonflable seront totalement à la charge du client. Si rien n'est constaté, le chèque de caution vous sera restitué en fin de location.
- De plus une pièce d'identité sera demandée avant tout départ de la structure de notre entrepôt.
- Toute réservation devra être confirmée par le règlement d'un acompte de 30% à la signature du devis qui fera alors office de bon de commande.

Annulation

- Toute annulation à moins de 15 jours de la location (sauf cas de force majeure, ex : alerte météo de grand vent) ne pourra pas donner lieu au remboursement des sommes versées et le paiement de 30% de la location sera dû. A plus de 15 jours de la location, l'intégralité des sommes versées sera remboursée.
- Lors de l'enlèvement à notre entrepôt, nous ne pouvons être tenus responsables si le véhicule prévu pour l'enlèvement n'est pas approprié au poids et à la taille de la structure gonflable.
- Nous ne pouvons pas être tenus responsables de la météo et de la non utilisation du matériel loué le cas échéant.

Litige

En cas de litige, seul le tribunal de commerce de Reims est compétent.